

Pour les trois priorités les plus importantes retenues/choisies, merci de préciser:

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus,
2. Les actions et modalités concrètes quant à leur mise en œuvre,
3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre.

PRIORITE 1: L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES DANS LES ECOLES EST LA PRIORITE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE.

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus :

Après un très large processus participatif inédit, le cdH a réussi à obtenir un accord des acteurs du monde scolaire (syndicats, pouvoirs organisateurs, associations de parents...) pour une réforme en profondeur de l'Ecole d'ici 2030.

Cet accord s'est concrétisé dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence qui doit transformer le monde de l'école pour l'adapter à la société du XXIème siècle. Il met au coeur de la réforme du système scolaire une culture de concertation et une dynamique ascendante. Cette culture et cette dynamique nous semble constituer des éléments essentiels pour toute amélioration significative de notre enseignement.

Notre objectif est de soutenir avec confiance les principaux acteurs de la réforme, les enseignants et les directions, en leurs laissant davantage d'autonomie, pour qu'ils se donnent des objectifs et qu'ils collaborent davantage entre eux.

2. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre :

Le Pacte est inscrit dans la durée, tout l'inverse d'une réforme précipitée. Des mesures importantes sont déjà d'application dans les écoles. D'autres sont planifiées à court et moyen terme. D'autres enfin seront déployées lors de la prochaine législature.

Nos priorités pour la prochaine législature sont :

- l'implémentation progressive du nouveau tronc commun. D'abord de la 1ère maternelle à la 2ème primaire, année par année ensuite. Il devra apprendre aux élèves à faire des choix d'orientation tout au long de leur scolarité. Sa mise en œuvre sera évaluée annuellement avant qu'il soit prolongé jusqu'à la troisième secondaire.
Le nouveau tronc commun doit renforcer les savoirs de base (davantage de lire, écrire, compter, calculer), intégrer un parcours d'éducation culturelle et artistique et l'intégration du numérique de manière transversale.
- l'apport d'un meilleur suivi des élèves au travers d'un enseignement davantage différencié ; et dans cet objectif, mettre en place deux heures d'« accompagnement personnalisé » pour tous les élèves dans leur grille horaire hebdomadaire. Pendant ces deux heures, les élèves plus

faibles pourront bénéficier d'un temps accompagné pour combler leur lacunes (remédiation), d'autres pourront consolider leurs compétences (consolidation) et d'autres encore se dépasser (dépassement).

- l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Elle se poursuivra et l'enseignement spécialisé sera recentré sur les élèves qui auraient trop de difficultés à le suivre.
- la réorganisation des trois dernières années du secondaire. Elles seront réorganisées pour mieux préparer les élèves qui le souhaitent à l'enseignement supérieur. L'enseignement qualifiant sera, quant à lui, réorganisé en fusionnant l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel pour simplifier les parcours et faire en sorte que tant les élèves que leurs parents s'y retrouvent.
- la stratégie numérique pour l'Éducation. Nous devons équiper les écoles en collaboration avec les Régions, organiser une éducation au numérique de tous les élèves, mettre le numérique au service de la différenciation des apprentissages, l'utiliser pour favoriser la collaboration et simplifier le travail administratif.

3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre

Plus de 250 millions d'euros supplémentaires ont été prévus à l'horizon 2024 pour la mise en œuvre du pacte pour un Enseignement d'excellence.

PRIORITÉ 2: LA CRÉATION DE PLACES EN QUALITÉ, QUANTITÉ ET DIVERSITÉ DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PERMETTANT À TOUS LES ÉLÈVES D'ACCÉDER À UN ENSEIGNEMENT DONT LA C.F, PAR L'OCTROI DE SUBVENTIONS, GARANTIT LA QUALITÉ

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus :

La liberté de choisir son enseignement est un principe constitutionnel auquel le cdH est particulièrement attentif. Or, en raison de la croissance démographique, cette liberté de choix est aujourd'hui fortement limitée dans certaines zones. C'est pourquoi nous avons soutenu fortement la création de nouvelles places et de nouvelles écoles.

Chaque année, un monitoring de l'offre et des besoins de places dans les écoles est réalisé et, depuis 2016, une enveloppe de 20 millions d'euros y est consacrée chaque année, en complément des programmes de financement existants : on est passé d'une logique de plans d'urgence à un mécanisme structurel de renforcement de l'offre de places.

Sur l'ensemble de la législature, 32 253 places supplémentaires ont été mises à disposition pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce aux 3 premières enveloppes de 20 millions €, 18 002 places supplémentaires ont été financées dans les zones en tension démographique. L'appel à projets 2019 complété encore cette nouvelle offre de places.

La situation à Bruxelles et dans le Brabant wallon a fait l'objet d'une attention particulière. La rentrée 2019 sera ainsi marquée à Bruxelles par l'ouverture d'au moins 4 nouvelles écoles secondaires.

Des mesures complémentaires ont été prises pour faciliter la création de nouvelles écoles : financement du directeur dès le lancement du processus d'inscription, octroi d'une prime de création, engagement plus rapide d'un éducateur supplémentaire ou d'un secrétaire de direction.

2. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre :

Nos priorités pour la prochaine législature sont de :

- poursuivre et affiner le monitoring annuel de l'offre et des besoins de places dans les écoles permettant d'établir la liste des zones en tension démographique;
- prolonger le mécanisme d'appel à projets permettant d'octroyer chaque année un financement supplémentaire de 20 millions d'euros pour la création de places dans ces zones;
- favoriser l'émergence de projets de création de places, par exemple en faisant appel à des consultants externes ou en offrant le support d'architectes et d'entrepreneurs ;
- continuer à renforcer l'attractivité des places disponibles dans les écoles à faible taux d'occupation. En cas de nécessité, la fermeture d'une école et la réouverture, dans les mêmes bâtiments, d'un nouvel établissement doté d'un autre projet pédagogique et/ou proposant un autre type d'enseignement doivent pouvoir être envisagées.
- investir massivement dans la rénovation et la performance énergétique des bâtiments scolaires, afin de permettre à chaque élève d'évoluer dans un environnement totalement sain et agréable ; accorder une attention particulière aux sanitaires ; des mécanismes de tiers investisseurs doivent être mis en place afin de limiter les montants financiers devant être apportés directement par les établissements scolaires, les gains d'énergie réalisés permettant d'assurer le financement des investissements réalisés.

3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre

Plus de 160 millions d'euros par an sont prévus en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les bâtiments scolaires. 24 millions d'euros par an sont affectés de manière structurelle à la création de nouvelles places dans les écoles.

PRIORITE 3: LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

1. L'objectif poursuivi et les critères d'évaluation prévus :

L'objectif que nous partageons avec les acteurs du pacte pour un enseignement d'excellence est de mobiliser les écoles et ses acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de

responsabilisation plus important. Cela doit s'accompagner d'un relâchement de la charge administrative afin de permettre aux équipes pédagogiques de se concentrer davantage sur la dimension pédagogique de leur fonction. Les directions d'écoles en particulier, doivent pouvoir se recentrer sur leur rôle de leadership pédagogique et d'animation d'équipe.

Le métier de directeur d'école est affectivement très exigeant et requiert un investissement énorme au service des élèves et des enseignants. Les responsabilités liées à cette fonction sont d'autant plus difficiles à assumer au quotidien que les tâches administratives sont lourdes.

Le cdH a été particulièrement attentif à cette question. Les aides aux directions d'écoles fondamentales ont été renforcées pour leur permettre de dégager du temps scolaire et ainsi développer leur leadership pédagogique. La subvention allouée aux directions pour une aide éducative ou administrative a été multipliée par 3 pour l'enseignement fondamental ordinaire et par 5 pour le fondamental spécialisé. Ces moyens ne sont désormais plus octroyés en fonction d'un nombre d'élèves calculé une fois tous les 6 ans, mais en fonction du nombre d'élèves au 15 janvier de l'année scolaire précédente. L'aide administrative sera encore renforcée (vague 3) en septembre 2019.

Les directions sont outre progressivement équipées d'un nouvel ordinateur et les procédures administratives sont en cours de numérisation notamment d'éviter de devoir rentrer 2 fois la même information.

Le décret Titres et fonctions a été assoupli et une nouvelle application Primoweb mis à disposition des directeurs pour les aider à faire face aux difficultés de recrutement. Des moyens ont été dégagés pour numériser les formulaires papiers et pour renforcer l'informatique administrative dans les écoles.

Les efforts devront être poursuivis sous la prochaine législature.

2. Les actions et modalités concrètes à leur mise en œuvre :

Nos priorités sont de :

- faire bénéficier toutes les directions d'écoles d'un soutien administratif et/ou éducatif ad hoc ;
- les aider en améliorant leur formation à la gestion administrative et des ressources humaines (un décret en ce sens vient d'être adopté) ;
- continuer à développer au sein de l'Administration de l'Enseignement des outils de gestion facilitant l'exercice de leurs missions et les aidant dans la gestion des ressources matérielles de l'établissement (centrales d'achat...) ;
- poursuivre le rééquipement informatique des écoles et des directions ;
- financer des conseillers techno-pédagogiques engagés dans les Fédération de pouvoirs organisateurs pour accompagner la transition numérique dans les écoles.

Nous souhaitons aussi mutualiser autant que possible les tâches administratives en créant des «centres de gestion » ou en favorisant des rapprochements entre écoles.



3. Le budget prévu et à prévoir pour cette mise en œuvre

Des budgets sont prévus dans le phasage du Pacte pour un enseignement d'excellence. 20 millions ont été inscrits au budget 2019 pour le renforcement de l'assistance administrative.